



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 9 février 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
1^{er} février 2017

Date d'affichage
2 février 2017

Objet de la délibération
*Pôle services techniques –
Antenne administrative et
comptable – Vidéo-
protection – Demande de
subvention à la Région au
titre du F2S*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

L'an deux mille dix-sept, le neuf février deux mille dix-sept, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, CAPELA Marie-Pierre, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, BESSET Monique, CHEVROT Régis, GRISOLLE René, DAVIGNON Jacques, LUNGERI Carine, MAESTRACCI Sylvie.

Procurations :

RE Daniel donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre,
MERMET-MEILLON Marc donne procuration à BIAU Joël,
MAIRESSE Aude donne procuration à GRISOLLE René,
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à DAVIGNON Jacques

Absents :

Aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Dans la cadre de ses compétences, la région PACA a élaboré un plan régional de sécurité intérieure, doté d'un fonds de soutien aux forces de sécurité.

Ce fonds a pour objectif d'une part, de développer les systèmes de vidéo-protection dédiés à la sécurisation des centres villes, des équipements et des espaces publics, d'autre part d'acquérir les équipements nécessaires à l'exercice des missions des polices municipales.

Au cours de l'exercice 2017, la commune a pour projet d'installer des nouvelles caméras fixes et mobiles, afin d'étendre son réseau de vidéo-protection et ainsi renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ce type d'investissement peut bénéficier d'une aide régionale dans le cadre du dispositif fonds de soutien aux forces de sécurité (F2S).

Le montant estimatif de ces acquisitions s'élève à 25 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

• Région	7 500 €	(30 %)
• Autofinancement	17 500 €	(70 %)

TOTAL HT	25 000 €	
T.V.A. (20%)	5 000 €	

TOTAL TTC	30 000 €	

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **ADOPTE** le projet d'acquisition de caméras de vidéo-protection pour un montant HT de 25000€ ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel décrit ci-dessus ;
- **SOLLICITE** de la région PACA une subvention de 7 500 € au titre du fonds de soutien aux forces de sécurité ;
- **AUTORISE** le maire à signer tout document en découlant.

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette seront inscrits dans les différents chapitres et articles du budget 2017.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 FEV. 2017

